



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

---

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 11 décembre 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Jacques Boisvert  
Cédric Tremblay  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h10.

#### **ADMINISTRATION**

2017-12-267

##### **(1) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Michel Fafard

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
3. Comptes à approuver et à payer
4. Nomination du maire suppléant
5. Nomination des comités
6. Nomination d'un représentant du conseil municipal au Conseil d'établissement de l'école Ste-Anne
7. Registre public des déclarations faites par un membre du conseil
8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Adoption du règlement 392-1 modifiant le règlement #392 - Fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux
10. Avis de motion visant l'adoption d'un règlement décrétant la création d'un fonds de roulement
11. Séance spéciale du 18 décembre 2017 - adoption du budget 2018
12. Avis de motion visant l'adoption du règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2018
13. Formation : Rôles et responsabilités des élus
14. Vérification comptable – audit de l'exercice au 31-12-2017
15. Remise d'un montant de 14 500 \$ des Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert
16. Demande de ELPC
17. Reddition de compte du Marché fermier 2017
18. Activité Norbertoise Soupes et Desserts - Janvier 2018
19. Renouveau du contrat d'entretien et soutien pour l'année 2018 – PG Solutions
20. Création d'un fonds affecté pour la gestion des Boues de fosses septiques
21. Fermeture du bureau municipal pendant le temps des fêtes



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

*Municipalité  
de St-Norbert*

22. Acquisition d'une lame pour Kubota F3680
23. Honoraires supplémentaires d'EXP – Projet de pavage rang Ste-Anne
24. Fête des neiges 2018
  1. (AJOUT) Demande du Club CarCamp
  2. (AJOUT) Formation : Gestion financière municipale
  3. (AJOUT) Rendez-vous DAFA 2018
  4. (AJOUT) Demande de M. Richard Gauvin
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-268**

#### **(2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017,

Considérant que les résolutions 2017-11-248 et 2017-11-250 ont dû être révisées pour être plus justes et mieux refléter la décision du conseil;

Considérant que les décisions qui y sont inscrites sont désormais conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Hélène Houde

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-269**

#### **(3) Comptes à approuver et à payer**

Considérant que le conseil municipal a reçu la liste des déboursés du 14 novembre au 11 décembre 2017 sur laquelle figure l'ensemble des dépenses à approuver et à payer :

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Lise L'heureux

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 14 novembre au 11 décembre 2017	88 003,23 \$
Salaires payés au cours du mois de novembre	12 884,35 \$
<b>Total</b>	<b>100 887,58 \$</b>

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-270**

#### **(4) Nomination du maire suppléant**



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

*Municipalité  
de St-Norbert*

Il est proposé par Cédric Tremblay  
Appuyé par Patrick Pilon

Que le conseil municipal nomme Jacques Boisvert à titre de maire suppléant à compter de ce jour et pour l'année 2018.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-271

#### **(5) Nomination des comités**

Considérant l'article 82 du Code municipal du Québec donnant au conseil municipal le pouvoir de nommer des comités ;

Considérant que certains postes au sein d'organismes locaux doivent être occupés par des élus municipaux ;

Considérant que le maire est d'office sur tous les comités et agit à titre de substitut pour chacun des membres du conseil étant dans l'incapacité d'agir ;

#### **En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par Hélène Houde  
Appuyé par Jacques Boisvert

Que les comités soient constitués de la façon suivante :

<b>Finances</b>	Lise L'Heureux
<b>Ressources humaines</b>	Michel Fafard Cédric Tremblay
<b>Communication</b>	Michel Fafard
<b>Service de sécurité incendie</b>	Patrick Pilon
<b>Immeubles/équipements</b>	Patrick Pilon
<b>Barrage de castors</b>	Jacques Boisvert
<b>Voirie/travaux publics</b>	Jacques Boisvert
<b>Comité consultatif d'urbanisme</b>	Michel Fafard
<b>OMH La Bonne Aventure</b>	Lise L'Heureux
<b>Politique familiale</b>	Cédric Tremblay Lise L'Heureux
<b>Loisirs/culture/organisme</b>	Hélène Houde
<b>Bibliothèque</b>	Lise L'Heureux
<b>École Saint-Anne</b>	Cédric Tremblay
<b>Marché fermier</b>	Michel Fafard
<b>CSEN</b>	Jacques Boisvert Patrick Pilon

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-272

#### **(6) Nomination d'un représentant du conseil municipal au Conseil d'établissement de l'école Ste-Anne**

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école Ste-Anne de Saint-Norbert a décidé lors de leur séance tenue le 6 septembre 2017 que deux membres de la communauté siègent au Conseil d'établissement, dont un membre du conseil municipal ;



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux  
Appuyé par Patrick Pilon

Que soit nommé Cédric Tremblay à titre de représentant du conseil municipal au Conseil d'établissement de l'école Ste-Anne.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**DÉCLARATION**

**(7) Registre public des déclarations faites par un membre du conseil**

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la secrétaire-trésorière doit déposer un extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil. Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité (article 4 du règlement 353 - règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Saint-Norbert).

Mme Gagnon informe le conseil qu'aucun élu n'a déposé de déclaration à cet effet au cours de l'année 2017.

**DÉPÔT**

**(8) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, Mme Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les « Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil » dûment complétées des sept (7) membres du conseil municipal.

**2017-12-273**

**(9) Adoption du règlement 392-1 modifiant le règlement #392 - Fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux**

**Attendu que** toutes les situations n'ont pas été prévues lors de l'adoption du règlement #392 ;

**Attendu que** la Fabrique Saint-Martin-de-la-Bayonne est responsable de coordonner les événements religieux à l'église de Saint-Norbert ;

**Attendu qu'**il y a des frais reliés à la tenue de ces événements perçus par la Fabrique Saint-Martin-de-la-Bayonne ;

**Attendu que** certains de ces événements religieux sont suivis d'une réunion, bien souvent familiale ;

**Attendu que** de tenir ces réunions dans l'église est une belle utilisation des lieux qui se veut une salle multifonctionnelle et évite l'entretien de deux locaux ;

**Attendu que** l'avis de motion et le projet de règlement ont été donnés au préalable par Lise L'Heureux à la séance du conseil du 13 novembre 2017 (2017-11-252);

**Attendu que** tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence et pour ces motifs :**



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Hélène Houde

Que le présent règlement soit adopté.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 DÉFINITIONS**

La définition suivante est ajoutée :

k) **Évènement religieux** : évènement coordonné par la Fabrique Saint-Martin-de-la-Bayonne qui, sans s'y limiter, peut être un baptême, un mariage, une funérailles, etc.

**ARTICLE 3 TARIFS DE LOCATION**

Le tableau de l'article 3 du règlement # 392 doit désormais se lire comme suit :

Description	Type de location	Salle municipale	Chalet loisirs	Église	Sacristie
Personne résidente	réunion ou autre	200 \$	75 \$	300 \$	N/D
Personne résidente	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	N/D
Personne résidente	Après un évènement religieux	N/D	N/D	200 \$	N/D
Personne non-résidente	réunion ou autre	250 \$	100 \$	350 \$	N/D
Personne non-résidente	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	N/D
Personne non-résidente	Après un évènement religieux	N/D	N/D	250 \$	N/D
Org.et ass. local	réunion ou autre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Org.et ass. local	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	Gratuit
Org.et ass. non local	réunion ou autre	250 \$	100 \$	350 \$	N/D
Org.et ass. non local	qui donne un cours	Gratuit	Gratuit	N/D	N/D

À la suite du troisième paragraphe de l'article 3 du règlement # 392, on doit désormais y lire :

Toutefois, ce montant fixe de 15\$/heure ne s'applique pas à la location faite par une personne résidente pour une réunion après un évènement religieux.

**ARTICLE 4 RÉTROACTION**

Le présent règlement, malgré la date de son entrée en vigueur, est applicable, et donc rétroactif, à toute location pour des évènements tenus dès le 13 novembre 2017.

**ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine  
Maire

Caroline Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorière



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

2017-12-274

**(10) Avis de motion visant l'adoption d'un règlement décrétant la création d'un fonds de roulement**

Jacques Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant la création d'un fonds de roulement de 100 000 \$ en vertu de l'article 1094 du Code municipal du Québec.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

2017-12-275

**(11) Séance spéciale du 18 décembre 2017 - adoption du budget 2018**

Considérant que l'article 956 du Code municipal prévoit que les délibérations du conseil et la période de questions lors de la séance prévoyant l'adoption du budget doivent porter exclusivement sur le budget ;

Considérant qu'un avis public doit être donné au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Michel Fafard

De tenir cette séance spéciale prévoyant l'adoption du budget 2018, le 18 décembre 2017 à 19h00.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-276

**(12) Avis de motion visant l'adoption du règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2018**

Jacques Boisvert donne avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2018 soit adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

2017-12-277

**(13) Formation : Rôles et responsabilités des élus**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités offre des formations pour les nouveaux élus dont la formation *Rôles et responsabilités des élus* ;

Considérant que M. Fafard et Mme L'heureux ont participé à cette formation le 25 novembre dernier ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Hélène Houde

Que le conseil municipal entérine la participation de M. Fafard et Mme L'heureux à la formation *Rôles et responsabilités des élus* le 25 novembre dernier au coût de 315 \$ plus taxes par participant.

Monsieur le maire demande le vote.



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-278

#### **(14) Vérification comptable – audit de l'exercice au 31-12-2017**

Considérant que la forte expérience du bureau de comptable DCA Comptable professionnel Agréé Inc. dans le milieu municipal;

Considérant que nous avons reçu une offre de service de DCA comptable professionnel Agréé Inc. au montant de 8 900 \$ plus taxes pour l'audit de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2017, de 300.00\$ plus taxes pour les déclarations fiscales du Service Récréatif St-Norbert Inc., et de 1 300.00\$ plus taxes pour l'audit du coût net et du tonnage dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au 31 décembre 2017 ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'heureux  
Appuyé par Michel Fafard

D'accepter l'offre de services de DCA Comptable professionnel Agréé Inc. au montant de 8 900 \$ plus taxes pour l'audit de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2017, de 300.00\$ plus taxes pour les déclarations fiscales du Service Récréatif St-Norbert Inc., et de 1 300.00\$ plus taxes pour l'audit du coût net et du tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au 31 décembre 2017.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-279

#### **(15) Remise d'un montant de 14 500 \$ des Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert**

Considérant que l'organisme les Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert a organisé des activités afin de ramasser des fonds pour la suite des travaux de réaménagement de l'église en salle multifonctionnelle ;

Considérant que le méchoui a permis d'amasser un montant de 8 000 \$, le spectacle du groupe folklorique les Campagnards a permis d'amasser un montant de 4 500 \$, le Club motoneige Saint-Gabriel (Party Huître) a permis d'amasser un montant de 2 000 \$, pour un grand total de 14 500 \$ ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Jacques Boisvert

Que la somme de 14 500 \$ remise par les Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert soit versée au fonds affecté de l'église.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-280

#### **(16) Demande de ELPC - installation de borne sans fil sur un lampadaire**

Considérant que ELPC a transmis une demande pour l'utilisation du lampadaire # uAP1-PBD2006-2 dans la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que le lampadaire serait utilisé pour effectuer l'installation d'une borne sans fil de nouvelle génération;



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 DÉCEMBRE 2017**

Considérant que cette borne sans fil serait reliée au réseau électrique par l'alimentation du lampadaire;

Considérant que la consommation est de moins de 25 watts, donc très faible;

Considérant que cet ajout technologique permettrait d'offrir des solutions Internet de nouvelle génération aux citoyens dans le secteur de l'intersection de la rue des Érables, du rang Ste-Anne et du rang Sud ;

Considérant toutefois que la municipalité bénéficie d'un tarif d'éclairage public avec Hydro-Québec et qu'elle ne peut y raccorder d'autres équipements que ceux liés à l'éclairage public ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Hélène Houde  
Appuyé par Jacques Boisvert

De rejeter la demande de ELPC.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12--281**

**(17) Reddition de compte du Marché fermier 2017**

Considérant que la Municipalité a tenu une deuxième édition du Marché fermier au cours de l'été 2017 ;

Considérant que ce projet a été réalisé avec l'aide financière de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de d'Autray;

Considérant qu'il y a lieu de présenter la reddition de compte finale de l'évènement ;





Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

<b>Marché fermier 2017</b>		
Reddition de compte		
	Prévu	Réel
<b>REVENUS</b>		
MRC de D'Autray	(7 737.69) \$	(7 739.69) \$
Municipalité (biens et service)	(600.00) \$	(600.00) \$
Revenu de Location	(1 600.00) \$	(1 560.00) \$
CSEN - comm + coordo (bien et service)	(1 900.00) \$	(1 400.00) \$
Municipalité - à même le Fonds général	(963.40) \$	(1 502.58) \$
UPA Lanaudière	(100.00) \$	(100.00) \$
<b>TOTAL</b>	<b>(12 901.09) \$</b>	<b>(12 902.27) \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Administration par la municipalité	600.00 \$	600.00 \$
Matériaux - 11 abris soleil	5 000.00 \$	2 887.14 \$
Matériaux - plancher de bois amovible		2 515.12 \$
Mobilier urbain Tables à pique-nique et bancs de parc	3 320.00 \$	4 059.46 \$
Affiches promotionnelles	600.00 \$	256.17 \$
Main d'oeuvre - montage et démontage	640.00 \$	640.00 \$
Coordination et communication - Élise	1 900.00 \$	144.38 \$
Coordination et communication - (CSEN)		1 400.00 \$
Animation - artiste local	400.00 \$	400.00 \$
Taxes nettes	441.09 \$	incluses
<b>TOTAL</b>	<b>12 901.09 \$</b>	<b>12 902.27 \$</b>
<b>(Surplus) ou déficit de l'évènement</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
* Le montant inscrit à la dépense correspond à la dépense nette de la municipalité plus les taxes nettes		

**En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Jacques Boisvert

Que le conseil municipal de Saint-Norbert entérine la reddition de compte du Marché fermier 2017.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-282

**(18) Activité Norbertoise Soupes et Desserts - Janvier 2018**

Considérant que le conseil municipal souhaite convier ses citoyens à une rencontre amicale *Soupes et desserts* le dimanche 7 janvier 2018 ;

Considérant que cette activité serait possible grâce à la collaboration de la FADOQ de Saint-Norbert et du Cercle des fermières de Saint-Norbert;

**En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Patrick Pilon

Qu'un budget de 1000 \$ soit prévu pour rembourser les bénévoles qui auront acheté les denrées pour la préparation des soupes et des desserts;

D'inviter les citoyens à cette rencontre amicale par l'entremise des différents moyens de communication de la municipalité (Le Norbertois, site Internet, Facebook).



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 DÉCEMBRE 2017**

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-283**

**(19) Renouveaulement du contrat d'entretien et soutien pour l'année 2018 – PG Solutions**

Considérant l'offre de service de PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien (système de comptabilité de la municipalité), incluant toutes les formations à distance sur les nouveautés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour un montant de 5 315 \$ plus taxes ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacques Boisvert

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien avec PG Solutions incluant toutes les formations à distance sur les nouveautés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour un montant de 5 315 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**REPORTÉ**

**(20) Création d'un fonds affecté pour la gestion des Boues de fosses septiques**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**2017-12-284**

**(21) Fermeture du bureau municipal pendant le temps des fêtes**

Considérant que le bureau municipal sera fermé pendant la période des fêtes;

Considérant qu'il y a lieu d'informer les citoyens de cette fermeture;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Jacques Boisvert

Que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre au 5 janvier 2018. Retour le 8 janvier.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**VOIRIE/TRAVAUX PUBLICS**

**2017-12-285**

**(22) Acquisition d'une lame pour Kubota F3680**

Considérant l'achat d'un tracteur Kubota F3680 tel qu'adopté par la résolution 2017-11-260 ;

Considérant que cet équipement est équipé pour l'été, mais pas pour l'hiver;

Considérant que le conseil souhaite que cet équipement soit également utilisé pour le déneigement des trottoirs ;

Considérant qu'A. Laporte & fils a remis une soumission au montant de 4 599 \$ pour une lame de 60 pouces neuve adaptée au Kubota F3680;

**En conséquence et pour ces motifs :**



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Hélène Houde

- D'autoriser l'achat d'une lame de 60 pouces pour le Kubota F3680 au coût de 4 599 \$ plus taxes chez A. Laporte & fils ;
- De payer cette dépense à même le fond général de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-286**

**(23) Honoraires supplémentaires d'EXP – Projet de pavage rang Ste-Anne**

Considérant que la Municipalité, dans le cadre du projet de pavage du rang Ste-Anne, souhaite remplacer des ponceaux (3) existants par des ponceaux de plus grandes dimensions, ce qui n'était pas prévu initialement dans le mandat de la firme EXP ;

Considérant que des relevés topographiques et une étude hydraulique sont nécessaires pour effectuer le dimensionnement ;

Considérant que des honoraires supplémentaires sont nécessaires et fixés à 3 300 \$ excluant les taxes, mais incluant le transport ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Jacques Boisvert

- Que le préambule fait partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser les travaux et honoraires supplémentaires de 3 300 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2017-12-287**

**(24) Fête des neiges 2018**

Considérant que le conseil municipal souhaite que la Fête des neiges soit reconduite au cours de l'hiver 2018;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil octroie un montant maximal de 2 500 \$ pour l'organisation d'une Fête des neiges au cours de l'hiver 2018;

Qu'une reddition de compte ainsi qu'un rapport faisant le bilan de cette activité soient déposés à la direction générale et au conseil municipal.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**ÉGLISE**



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DÉCEMBRE 2017

**AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS**

**2017-12-288**

**(AJOUT) Demande du Club CarCamp**

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal le 11 septembre dernier sous le numéro 2017-09-212 - *Fermeture de la route des Chars* ;

Considérant que ladite résolution prévoyait sa transmission au Club motoneige Carcamp et du Club Auto-neige Joliette Inc. en prévision de réaménagement du sentier de motoneige pour la saison prochaine;

Considérant que M. Richard Blanchette, président du Club Carcamp, dans une lettre transmise à la municipalité ce jour, demande au conseil municipal de bien vouloir réviser sa décision afin de permettre la circulation des véhicules hors route sur une partie du pont de la route des Chars ;

Considérant que ce sentier *Trans-Québec #3* est emprunté par plus de 10 000 utilisateurs provenant de toutes les régions du Québec et que la fermeture du tronçon sur la route des Chars risque de causer des effets considérables sur les commerces et industries touristiques de notre MRC et des MRC avoisinantes ;

Considérant que le conseil municipal est favorable à cette demande, mais souhaite d'abord vérifier les impacts et sa responsabilité s'il répondait par l'affirmative à cette demande ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Patrick Pilon

- D'accuser réception de la demande du Club Carcamp;
- De demander un avis juridique afin de vérifier les impacts et la responsabilité de la municipalité si le conseil répondait par l'affirmative à cette demande.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-289**

**(AJOUT) Formation : Gestion financière municipale**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités offre des formations pour les nouveaux élus dont la formation *Gestion financière municipale* ;

Considérant que M. Cédric Tremblay et M. Jacques Boisvert souhaitent participer à cette formation le vendredi 19 janvier 2018 ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'heureux  
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal autorise la participation de M. Cédric Tremblay et M. Jacques Boisvert à la formation *Rôles et responsabilités des élus* le vendredi 19 janvier 2018 à Warwick au coût de 330 \$ plus taxes par participant.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-290**

**(AJOUT) Rendez-vous DAFA 2018**



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 DÉCEMBRE 2017**

Considérant que le Rendez-vous DAFA est une occasion de partage et de formation pour les intervenants en gestion, en coordination, en formation et en animation en loisir ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Hélène Houde

- D'autoriser Mme Johanne Sicard, responsable loisirs et culture, à s'inscrire au Rendez-vous DAFA 2018 qui se déroulera au Centre Communautaire Scout de Saint-Hubert (Longueuil) les 23 et 24 mars 2018 au coût de 190 \$ plus taxes ;
- D'autoriser le renouvellement de la certification au coût de 15 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-12-291**

**(AJOUT) Demande de M. Richard Gauvin**

Considérant que M. Richard Gauvin, dans une lettre transmise à la municipalité le 28 novembre dernier, demande au conseil d'adopter un règlement interdisant l'entreposage d'une déneigeuse commerciale de façon à nuire, face à une maison ;

Considérant que M. Richard Gauvin, dans une lettre transmise à la municipalité ce jour, demande au conseil de déterminer un niveau de décibel pour la période de nuit (50) et celle de jour (55) ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

- D'accuser réception de la demande de M. Gauvin;
- D'étudier la question au cours des prochains mois.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**(25) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-12-292**

**(26) Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Michel Fafard

Que la séance soit levée à 21h15.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Caroline Gagnon**, directrice générale  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 DÉCEMBRE 2017**

---

**Michel Lafontaine**, maire

